

# ARCIZANS DESSUS 65400



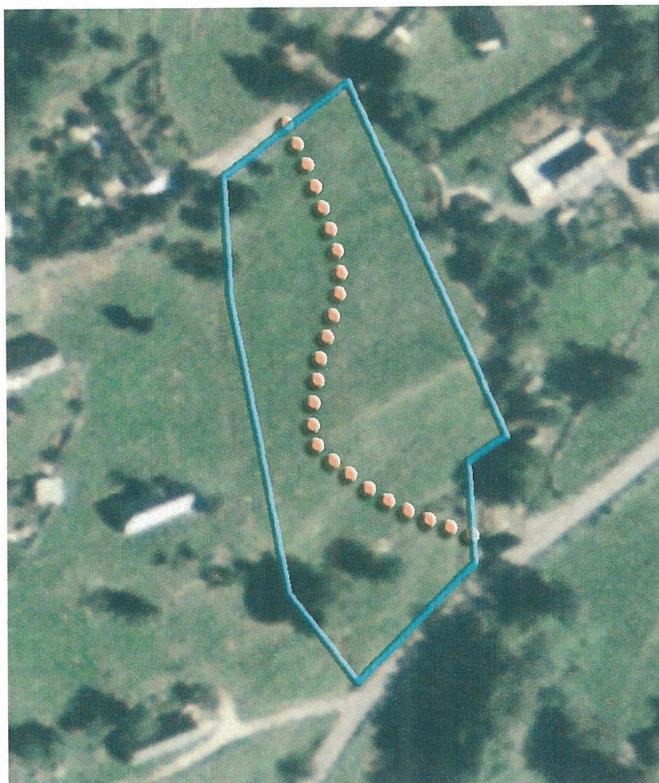
Recu à la Sous-Préfecture  
d'ARGELES-GAZOST  
Le 29 JUIN 2007  
Service chargé du Contrôle  
de Légalité

## 3.2

## *Orientations d'aménagements*

<b>LES ZONES A URBANISER</b>	3
1. La zone AU à l'entrée du village	3
2. La zone AU au Nord Ouest du bourg	4
3. La zone AU au-dessus de l'église	4

## LES ZONES A URBANISER



### **1. La zone AU à l'entrée du village**

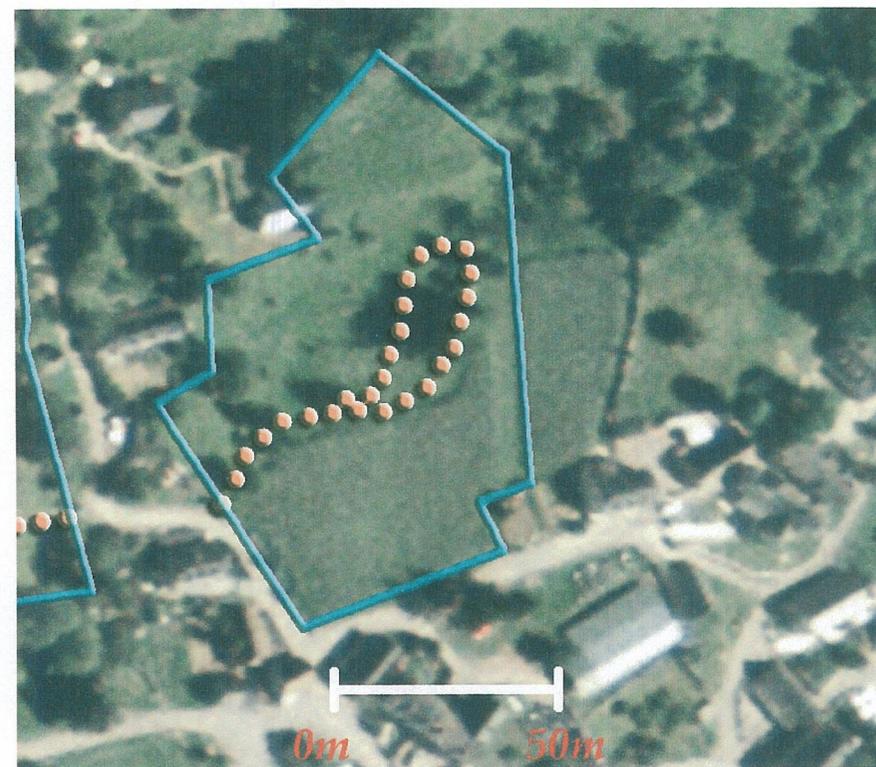
La zone est située à l'entrée du bourg, la parcelle de 0,8 ha appartient à un seul propriétaire.

La réalisation d'une voirie transversale avec 2 accès rendra possible l'urbanisation de ce terrain assez pentu.



### 2. La zone AU au Nord Ouest du bourg

Cette zone AU de 0,5 ha n'est desservie que par un seul accès, une voirie interne permettra de desservir 3 ou 4 maisons



### 3. La zone AU au-dessus de l'église

Cette zone de 0,9 ha est constituée de :

- terrain plat en contact avec les voies du bourg le long desquels les constructions seront implantées à l'alignement
- terrain pentu au-dessus sur lequel les constructions pourront être implantées en retrait